Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261104-CM26_09008-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Penn-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-09008

Date d'envoi de la convocation : 28 octobre 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 17
Votants	= 19

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2026

Réfection du système de chauffage de la maison communale

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, Jean-Marie TRÉHORET formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Isabelle HERFELD, Cécile LORMEAU donnent respectivement procuration à Vanessa FLAUX et Sandrine FLOCH.
Absents :
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Fabien GINESTE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Gérard LE GUEN, Adjoint en charge des travaux, rappelle qu'à la maison communale, le chauffage existant (chaudière au fioul) est très ancien et est tombé en panne.
Une réflexion s'est alors mise en place concernant ce chauffage tant sur la vétusté de l'appareil que le carburant utilisé (fioul) qui non seulement n'est pas écologique mais devenue très couteux depuis la hausse des carburants.

La maison communale est un lieu d'accueil, il n'est donc pas concevable de ne pas y mettre de chauffage pendant la saison hivernale.

Pour des raisons économiques, la réflexion s'est tout de suite portée sur un autre mode de chauffage, privilégiant des alternatives plus écologiques et économiques.

De plus, une aide spécifique a été déployée par le département pour permettre aux collectivités d'équiper une salle pour obtenir un endroit frais qui permette d'accueillir en cas de forte chaleur les personnes les plus fragiles.

Dans ce contexte, plusieurs entreprises ont été consultées pour l'établissement d'une proposition de chauffage réversible l'été pour la grande salle. 3 entreprises ont répondu : Groupe EDSI, NEST énergie et FILY thermie. Après étude comparative, la commission d'appel d'offre réunie le 12 octobre 2026 a décidé de retenir la proposition de FILY THERMIE pour un montant HT de 51 885,65 € HT.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour.

Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20261104-CM26_09008-DE

Article 1 : Accepte d'attribuer les travaux de changement du chauffage à la maison communale à l'entreprise FILY TERMIE pour un montant HT de 51 885,65 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présence délibération

Article 3 : Précise que la commune va solliciter le département pour obtenir une subvention dans le cadre de l'appel à projet.

À Guissény, le 4 novembre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Fabien GINESTE